



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/093

JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE – Attribution d'une subvention
complémentaire pour l'association « SOH » en vue de l'organisation de La
Corrida

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} COLLET Marina
- M^{me} DUFOUR Florence
- M^{me} LECLERC Céline
- M^{me} GOUAR Saara
- M. SIMONIN Sébastien
- M^{me} COLLET Jennifer
- M^{me} PRIVAT Christine
- M^{me} MICHEL Fleur
- M. CADIOU Patrick
- M. BOIVIN Claude

par M^{me} PRIM Céline
par M. MIQUEL Pierre
par M^{me} CHAMBERT Julien
par M. SEKKAI Hadji
par M. CHAMBON Julien
par M. GOUT Christophe
par M. HÉRAUD Christophe
par M. BERTRAND Romain
par M. LECLERC Grégory
par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. Hadji SEKKAI** a été désignée pour remplir ces fonctions



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/093

JEUNESSE, SPORTS & VIE ASSOCIATIVE

Objet : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Sports Olympique de Houilles » afin de renforcer le soutien de la ville dans le cadre de l'organisation de la Corrida de Houilles 2024

Le 15 décembre prochain, les rues de la ville seront à nouveau envahies par les coureurs et les spectateurs à l'occasion de la Corrida de Houilles 2024. Cette course mythique fait résonner le nom de Houilles dans l'univers de la course à pied et fait vibrer la ville au rythme d'un 10 km idéal pour se dépasser et battre son record. Festive et populaire, elle est le reflet du caractère sportif de notre ville et de l'esprit joyeux qui règne en cette période de fin d'année.

Pour assurer la réussite de cet évènement, l'association des Sport Olympiques de Houilles et plus particulièrement sa section athlétisme sollicite le concours financier de ville afin de supporter les coûts inhérents à l'organisation d'un tel évènement réunissant environ 5000 personnes (public et participants).

Au regard de l'expertise, l'expérience et le dynamisme de cette association dans l'organisation de tels évènements et de l'intérêt général que représente cette course historique pour les ouillois, la ville souhaite répondre favorablement à cette sollicitation et octroyer une subvention de 40000€ à l'association des Sports Olympiques de Houilles.

Dans le cadre prévu par la loi, la Ville conclut des conventions d'objectifs et de moyen avec les associations bénéficiant d'une subvention allouée en numéraire supérieure à 23 000€.

Il est à rappeler que ladite association a bénéficié sur cet exercice 2024 d'une subvention de 34 000€ au titre de son fonctionnement, de trois subventions de projet de 400€ pour son projet « lancer une section micro-basket (3-5 ans), de 400€ pour son projet « promouvoir le basket 3x3 en plein air et de 500€ pour son projet « devenir une référence filière féminine – SOH basket ».

Enfin, une subvention complémentaire de 5 000€ a été octroyée à l'association lors du conseil municipal du 24 septembre dernier pour l'accompagner dans l'organisation de la SOH'lidaire dans le cadre d'octobre rose.

Le versement de la subvention aura lieu en une fois, après la signature de convention d'objectifs et de moyens et du contrat d'engagement.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'attribuer une subvention de projet de 40 000 euros au profit de l'association des Sports Olympiques de Houilles.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/093

JEUNESSE, SPORTS & VIE ASSOCIATIVE

Objet : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Sports Olympique de Houilles » afin de renforcer le soutien de la ville dans le cadre de l'organisation de la Corrida de Houilles 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-4, L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10, modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Vu la délibération 24/045 portant attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune et les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire supérieure à 23 000 € du 2 avril 2024,

Considérant que l'association « Sports Olympiques de Houilles » porte un projet qui concourt à l'intérêt général,

Considérant que pour mener à bien ce projet, l'association « Sports Olympiques de Houilles » a sollicité un soutien financier à la Ville pour un montant de 40 000 euros,

Considérant qu'au regard de l'intérêt communal de ce projet, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention complémentaire du montant demandé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (34 voix pour dont 27 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 6 du groupe ID COMMUNE et 1 de M. HERAUD et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une subvention complémentaire de 40 000 euros à l'association « Sports Olympiques de Houilles ».

Article 2 : **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens proposée et l'annexe 1 portant sur les détails techniques et financiers du programme du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Article 2 : **AUTORISE** le versement du montant de la subvention allouée en une seule fois, sachant que les crédits sont inscrits au budget communal.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR, délivré le : 21/10/2024

Publication effectuée le : 21/10/2024

Exécutoire ce jour : 21/10/2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON